

# NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

oooooooooooooooo

## CCAS LOUHANS

oo

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le CCAS, elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent les budgets. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget 2024 peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

### **I – BUDGET PRIMITIF 2024 CCAS :**

Au 1er janvier 2024, conformément à l'article 116 III de la loi NOTRe, le CCAS adopte la norme comptable M57, qui est devenu le référentiel de droit commun fixant les règles comptables et budgétaires de toutes les collectivités territoriales. Les budgets annexes « Repas à Domicile » et « Foyer logement des Cordeliers » restent en norme comptable M22 afférente au secteur social et médico-social.

### **A) Dépenses de fonctionnement 2024 :**

<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>BP 2023</i>	<i>BP 2024</i>	<i>Variation</i>
11	Charges à caractère général	49 401,00 €	50 934,00 €	3,10%
12	Charges de personnel	148 000,00 €	148 320,00 €	0,22%
65	Autres charges de gestion courante	16 710,00 €	16 710,00 €	0,00%
68	Dotations aux amortissements	49,00 €	0,00 €	-100,00%
22	Dépenses imprévues	200,00 €	0,00 €	-100,00%
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>214 360,00 €</b>	<b>215 964,00 €</b>	<b>0,75%</b>

Le CCAS poursuivra en 2024 la mise en œuvre de la politique sociale qu'elle a construite depuis 2020, autour de ces 5 axes stratégiques :

- \* La communication
- \* La lutte contre l'isolement
- \* La Prévention, la Santé et le Bien-être
- \* L'ouverture culturelle, Sportive et Citoyenne
- \* L'accompagnement et l'accès aux droits

Le travail collaboratif et participatif engagé avec le groupe de travail fusionné sera évidemment poursuivi. Le CCAS aura également à cœur d'entretenir les partenariats qu'il a pu créer et cherchera à en développer de nouveaux

Le chapitre 011 porte donc les moyens nécessaires à la déclinaison en actions concrètes.

Au chapitre 012, les dépenses de personnel sont à effectif constant incluant uniquement l'effet GVT (Glissement Vieillesse, Technicité), les mesures nationales de revalorisation salariale (augmentation de 5 points d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2024, augmentation du SMIC ..) et les vacances du personnel dédié au dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) et aux chantiers jeunes.

Le chapitre 65 intègre les subventions et les secours d'urgence.

### **B) Recettes de fonctionnement 2024 :**

<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>BP 2023</i>	<i>BP 2023</i>	<i>Variation</i>
70	Produits des services	33 500,00 €	35 100,00 €	4,78%
74	Dotations et participations	155 000,00 €	154 000,00 €	-0,65%
75	Autres produits de gestion courante	150,00 €	450,00 €	
77	Produits exceptionnels	5 600,00 €	0,00 €	
002	résultat reporté	20 110,00 €	26 414,00 €	31,35%
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>214 360,00 €</b>	<b>215 964,00 €</b>	<b>0,75%</b>

Au chapitre 70 figure le remboursement actualisé des frais de personnel des budgets annexes, Résidence des Cordeliers et Repas à domicile, actualisé en fonction des évolutions salariales, ainsi que les participations aux différentes animations du CCAS.

La subvention au budget du CCAS pour 2024 est maintenue à 150 000 € pour financer l'ensemble des actions. Elle est inscrite au chapitre 74, comme la participation de l'OPAC versée pour l'organisation des chantiers jeunes

### **C) Section d'investissement 2024 :**

Les recettes d'ordre seront constituées par le flux financier provenant de la section de fonctionnement (amortissement des biens,) et le report du résultat 2023. Des crédits de principe sont inscrits en dépense d'équilibre.

## II – BUDGET PRIMITIF 2024 FOYER RESIDENCE DES CORDELIERS

### A) l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2024 de la Résidence Autonomie :

Les résidences autonomes ayant signées un CPOM relèvent désormais du cadre budgétaire de l'EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses)

Il se compose d'un **Compte de Résultat Prévisionnel CRP (section de fonctionnement)** et d'un **Tableau de Financement Prévisionnel TFP (section d'investissement)**.

Les deux sections CRP et TFP sont reliés par un tableau de passage du résultat prévisionnel à la Capacité d'Autofinancement Prévisionnelles (CAF).

L'équilibre global de l'EPRD est atteint par la variation du fonds de roulement

<b>CRP (compte de résultat prévisionnel : fonctionnement)</b>			
<b>charges</b>		<b>Produits</b>	
Groupe 1 dépenses exploitation	148 750,00 €	Groupe 2 : produits d'exploitation	395 879,00 €
Groupe 2 : dépenses personnel	228 650,00 €	groupe 3 : produits financiers	
Groupe 3 : dépenses structure	78 160,00 €	subvention ville	5 500,00 €
<b>68 amortissement</b>	<b>40 510,00 €</b>	<b>777 subventions transférées</b>	<b>11 700,00 €</b>
Total des charges	496 070,00 €	Total des produits	413 079,00 €
Résultat prévisionnel		Résultat prévisionnel	- 82 991,00 €
		report résultat	82 991,00 €
<b>TOTAL CRP</b>	<b>496 070,00 €</b>	<b>TOTAL CRP</b>	<b>496 070,00 €</b>
			- €
<b>CAF</b>			
	PREVUES		
Résultat net de l'exercice (classe 7-6)	- 82 991,00 €		
amortissements cpt 68	40 510,00 €		
reprise sur provisions cpt 78			
VNC éléments d'actifs cédés cp 675			
produits cession éléments d'actifscpt775			
subvention investi transférées cpt777	11 700,00 €		
	- 54 181,00 €		
<b>TFP (tableau de financement investissement )</b>			
<b>Emplois</b>		<b>Ressources</b>	
<b>CAF</b>	<b>54 181,00 €</b>		
chap 16 emprunt et cautions	7 329,00 €	chap 13 :subventions	275 992,00 €
chap 20 : immobilisation corporelles	2 949,00 €	chap 16: emprunt	5 000,00 €
chap 21 : immobilisation incorporelles	1 500,00 €	Chap 10 : FCTVA	8 000,00 €
chap 23 : travaux	716 210,00 €	subvention ville	115 000,00 €
		total emplois de l'exercice	403 992,00 €
<b>Total des emplois</b>	<b>782 169,00 €</b>	<b>APPORT DU FR</b>	<b>378 177,00 €</b>
		total des ressources	782 169,00 €

En 2024, le groupe 1 - dépenses afférentes à l'exploitation courante – prend en compte le contexte inflationniste actuel. L'énergie sera encore une dépense importante même si les tarifs de notre marché électricité sont à la baisse par rapport à 2024 mais reste nettement élevés par rapport aux tarifs d'avant la crise énergétique. La résidence maintient également les achats de fournitures diverses permettant l'entretien des logements, des espaces communs, ainsi que les animations existantes.

Au groupe 2 - dépenses de personnel - l'effectif est constant mais au budget un crédit est prévu pour faire face à d'éventuels remplacements et assurer la continuité de service indispensable. L'effet GVT et les mesures nationales de revalorisation salariales sont bien sur également prise en compte.

On retrouve également sur ce chapitre les frais des intervenants extérieurs dans les actions de prévention de la perte d'autonomie financées par le forfait autonomie versé par le Département.

Le groupe 3 reprends l'ensemble des dépenses liées à la maintenance, à l'entretien et au dépannage éventuel des installations par des entreprises extérieures ainsi que les assurances, taxe foncière et téléalarme.

La résidence va bénéficier en 2024 d'une subvention de fonctionnement du budget Ville d'un montant de 5 500 €. Cette participation permet de continuer d'offrir un service de qualité sans augmenter les tarifs

Les produits des services ont été évalués en 2024 en fonction du réalisé N-1. Le forfait autonomie est réévaluée de 6 000 € en raison des activités proposées destinées à prévenir la perte d'autonomie.

Le programme d'investissement 2024 porte sur :

- Le réaménagement des abords extérieurs suite à la démolition du bâtiment annexe
- Le remplacement des cuisines des logements

La résidence a déposé de nombreux dossiers de subventions qui lui permet d'inscrire au budget 2024 les subventions suivantes :

**Subventions CARSAT :**

- 89 564 € pour la rénovation des cuisines.

**Subvention Ville amies des aînés :**

- 20 000 € pour l'aménagement extérieur (acompte de 20 000 € perçu en 2023)

On retrouve dans les restes à réaliser 2023 :

**Subvention DREAL :**

- 64 400 € pour la démolition (un acompte de 27 600 € été encaissé en 2021)

Les dépenses de la section d'investissement 2024 s'équilibre par une subvention du budget ville de 115 000 €.

### **III – BUDGET PRIMITIF 2024 REPAS A DOMICILE :**

#### **A) Dépenses de fonctionnement 2023:**

<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>BP 2023</i>	<i>BP 2024</i>	<i>Variation</i>
011	Groupe 1 :dépenses afférentes à l'exploitation courante	70 000,00 €	76 950,00 €	9,93%
012	Groupe 2 :dépenses afférentes au personnel	18 500,00 €	18 500,00 €	0,00%
016	Groupe 3 : dépenses afférentes à la structure	16 158,00 €	15 613,00 €	-3,37%
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>104 658,00 €</b>	<b>111 063,00 €</b>	<b>6,12%</b>

Le budget 2023 est basé sur le réalisé des exercices précédents et tient compte de l'évolution de l'activité. Le groupe 3 intègre les frais de location du véhicule de distribution des repas.

**B) Recettes de fonctionnement 2024 :**

<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>BP 2023</i>	<i>BP 2023</i>	<i>Variation</i>
018	Groupe 2 : autres produits relatif à l'exploitation	68 000,00 €	76 000,00 €	11,76%
002	Excédent reporté	36 658,00 €	35 063,00 €	-4,35%
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>104 658,00 €</b>	<b>111 063,00 €</b>	<b>6,12%</b>

Les recettes ont aussi été inscrites en fonction du réalisé des dernières années, en respectant le principe de prudence dans les inscriptions budgétaires.

Le prix de vente des repas aux usagers sera maintenu en 2024.

**C) Section d'investissement 2024:**

Les recettes d'ordre seront constituées par le flux financier provenant de la section de fonctionnement (amortissement des biens,) et le report du résultat 2023. Des crédits de principe sont inscrits en dépense d'équilibre.

**CONCLUSION :**

L'objectif général de cette année 2024 sera donc de tenir compte de la conjoncture économique tout en maintenant le plan d'investissement notamment de la Résidence Autonomie. Le CCAS s'efforcera de préserver le pouvoir d'achat des usagers et résidents. Le CCAS continuera de remplir son rôle dans l'accompagnement des plus fragiles.